

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2025**

Etaient présents : Michel BARBIER – Christiane BOSSEZ – Éric DUCROZ – Sophie GUERITAINE – William HAMICHE – Patrick MIESCH – Johanna PLAISANCE – Thierry SAULE – Caroline SCHWEITZER – François SORET – Didier VALLVERDU – Nicolas VOILAND.

Etaient absentes excusées : Nathalie CASTELEIN procuration à François SORET – Séverine MOREL procuration à Sophie GUERITAINE – Rachel RIZZON procuration à Didier VALLVERDU.

Les points suivants sont différés à une autre séance :

- Location des chapiteaux
- Dénomination d'une voie

**DÉLIBÉRATION N° 72/25 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Sophie GUERITAINE comme secrétaire de séance.
- Approuve le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025.

**DÉLIBÉRATION N° 73/25 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 03 AU
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires pour tenir compte des projets suivants :

- Réalisation de travaux sylvicoles dans le cadre d'un mécénat,
- Réalisation d'une aire de jeux pour petits,
- Acquisition de décors lumineux,
- Assistance juridique et aide à la négociation pour la consultation d'aménageurs concernant le site de la TEEN.

Il convient donc de procéder aux inscriptions budgétaires afférentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la Décision Modificative N° 3 au Budget Primitif 2025, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :	22 190 €
Opération 22 – Article 2117 – Travaux sylvicoles	5 160 €
Opération 10 – Article 215738 – Aire de jeux	3 400 €
Opération 10 – Article 215738 – Décor lumineux	7 050 €
Opération 39 – Article 2313 – Assistance à la négociation	4 500 €
Opération 39 – Article 2313 – Assistance juridique	15 660 €
Opération 39 – Article 2111 – Etude géotechnique	1 920 €
Opération 41 – Article 2313 – Mur du vieux château	- 10 000 €
Opération 10 – Article 2158 – Chapiteaux	- 5 500 €

RECETTES :	22 190 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	22 190 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	22 190 €
023 – Virement à la section investissement	22 040 €
Article 673 – titres annulés	150 €

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer ces dépenses supplémentaires.

Monsieur William HAMICHE rappelle les essences qui seront plantées dans le cadre du Mécénat : pin de Salzmann, de châtaigner, d'érable plane, de cèdre, de chêne pubescent, de pin laricio et de sapin de Bornmüller.

Monsieur le Maire ajoute que ces nouvelles essences tendent à remplacer les arbres locaux qui souffrent de l'évolution du climat et du stress hydrique.

Monsieur Nicolas VOILAND indique avoir réceptionné la commande de décosations lumineuses.

Madame Christiane BOSSEZ souhaite connaître la date de démarrage du chantier de réfection du mur du vieux château.

Monsieur William HAMICHE explique que ce chantier a débuté ce jour.

DÉLIBÉRATION N° 74/25 : SUBVENTION AU COLLÈGE MICHEL COLUCCI POUR L'ORGANISATION DU JUMELAGE

Monsieur le Maire rappelle le jumelage de Rougemont-le-Château avec la ville de Dionysos. Chaque année des élèves du collège Colucci reçoivent leurs correspondants pendant une semaine, puis ils sont, à leur tour, accueillis en Grèce, pendant une semaine. A cette occasion des visites sont organisées par la commune en collaboration avec les professeurs du collège.

Habituellement les élèves grecs visitent notre région fin janvier. A partir de cette année, cet accueil se réalisera début décembre afin de faire découvrir les fêtes traditionnelles de Noël aux correspondants grecs. Deux visites seront donc réalisées sur l'année 2025.

De plus, l'inspection académique a demandé au collège de financer directement les visites au lieu et place de la commune. La participation de la commune au jumelage pourrait désormais s'effectuer sous la forme d'une subvention.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'accueil des élèves grecs au mois de décembre,
- Décide de verser une subvention au collège d'un montant égal aux frais engagés pour les visites et le transport des élèves dans le cadre du jumelage,
- Décide de verser une première subvention de 4 870 € afin que le collège puisse effectuer les réservations (acomptes),
- Précise que le solde de la subvention interviendra sur présentation des justificatifs de dépenses fournis par le collège,
- Propose d'inscrire les dépenses afférentes au Budget Primitif 2025.

DÉLIBÉRATION N° 75/25 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2025

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de fonctionnement 2025 aux associations suivantes :

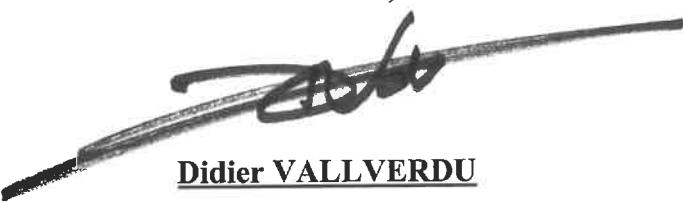
- AFM TELETHON	0 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers	1000 €
- ACAB	200 €
- ACCA	1000 €
- FNATH	0 €
- Les deux mains	600 €

PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE :

- Le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation :
- o N° 07/2025 : Location du logement de la Mairie – 3 Place de l'Eglise – 2^{ème} étage
 - o N° 08/2025 : Reconversion de la friche industrielle TEEN – Mission d'assistance à la négociation – Consultation d'opérateurs
 - o N° 09/2025 : Reconversion de la friche industrielle TEEN – Mission d'accompagnement juridique – Consultation d'opérateurs
 - o N° 10/2025 : Acquisition d'une aire de jeux pour petits
 - o N° 11/2025 : Acquisition de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,



Didier VALLVERDU

La secrétaire de séance,



Sophie GUERITAINE